



**HORIZON MÉTIERS**

— GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

# LA NEWSLETTER

JANVIER 2024

# Meilleurs Vœux

Toute l'équipe d'Horizon Métiers vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 !

Qu'elle soit généreuse de santé, riche de bonheur, et forte de prospérité pour vous, ainsi que pour vos proches.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier à nouveau de la confiance que vous nous accordez au quotidien et restons à votre écoute,

Stéphanie, Laurence et Clémence



# LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

## BIENVENUE AU GRAND MAGASIN !

Du mobilier à la décoration, en passant par les objets chinés, les bijoux tendances et des jeux pour les enfants, Le Grand Magasin, situé en centre-ville de Poitiers, c'est plus de 400m<sup>2</sup> colorés installés depuis 1885 !

Le grand magasin est une histoire de famille, une histoire de passion, un amour du commerce depuis 6 générations. L'équipe a à cœur de créer sans cesse un lieu coloré, vibrant, actuel et surtout humain.



## BIENVENUE À CASCOO !

Cascoo est un fabricant de roues et roulettes de haute qualité en B2B depuis plus de 10 ans. Pour un projet, un concept et un besoin d'une roulette adaptée, Cascoo a la solution !

De l'étude à la fabrication en passant par la conception, l'entreprise dispose également de différents produits dans une gamme standard conçus pour les secteurs de la logistique, médical, manutention, industrie agro-alimentaire, automobile, aéronautique...



## BIENVENUE À FUTUROLAN !

Futurolan fait partie des membres fondateurs de l'association LanAlliance - regroupant 9 associations organisatrices d'évènements en France - et du comité de gestion des Masters Français du Jeu Vidéo.

Créée en 2000 à Poitiers pour promouvoir le jeu vidéo sous toutes ses formes, sa principale réalisation aujourd'hui est l'organisation depuis avril 2000 d'une manifestation nationale, la Gamers Assembly. L'évènement regroupe dans une même salle plusieurs centaines de joueurs sur PC s'affrontant dans des tournois sur des jeux de stratégies et d'action, durant 3 jours et 3 nuits non-stop.



# LES NOUVEAUX SALARIÉS



## NOÉMIE

### ASSISTANTE DE GESTION

Noémie a intégré l'équipe Horizon Métiers en octobre 2023. Assistante de gestion en CDI à temps partiel. Elle intervient à temps partagé au sein de plusieurs entreprises locales : ASTARTE/AOS/CASCOO/FUTUROLAN.

**BIENVENUE NOÉMIE !**



## AGENTS DE PRODUCTION

Marie, Géraldine, Océane, Valentin, Chloé, Dylan et Serge ont intégré l'équipe Horizon Métiers en fin d'année 2023/ début d'année 2024. Agents de production en CDD à temps complet pour certains et à temps partiel pour d'autres, ils interviennent tous au sein de La PIC.

**BIENVENUE À EUX !**

# COMPÉTENCE DISPONIBLE



**NICOLAS**  
**ASSISTANT COMMERCIAL**  
**DISPONIBLE 1 A 2 JOURS/SEMAINE**

### FAITES CONNAISSANCE AVEC NICOLAS !

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare sur des missions d'assistantat commercial & administratif ?

- Etablir des devis & factures
- Préparer et traiter les règlements
- Réaliser le reporting
- Assurer l'accueil physique et téléphonique
- Effectuer le suivi complet des dossiers

# ZOOM SUR...

## APPRENTISSAGE : L'AIDE EST RECONDUITE

L'aide au recrutement d'un apprenti, d'un montant de 6 000 euros pour la première année d'un contrat, est reconduite en 2024, selon le décret du 29 décembre 2023. Elle concerne l'embauche d'un apprenti de tout âge ou d'un salarié en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans. Elle est accordée sans condition aux entreprises de moins de 250 salariés.



Celles de plus de 250 salariés devront toujours s'engager à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif, d'ici le 31 décembre 2025 pour bénéficier de l'aide. Par ailleurs, elle est cumulable avec les aides spécifiques destinées aux apprentis en situation de handicap. En revanche, les contrats de professionnalisation expérimentaux (bien que prolongés en 2024) ne sont plus couverts par cette aide.

## ARRÊTS DE TRAVAIL

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 du 26 décembre limite les arrêts de travail prescrits par téléconsultation : il ne sera plus possible de les prescrire au-delà de trois jours.

Deux exceptions toutefois à cette règle :

- Lorsque l'arrêt de travail est prescrit ou renouvelé par le médecin traitant de l'assuré ou par la sage-femme référente de l'assurée ;
- En cas d'impossibilité, dûment justifiée par le patient, de consulter un médecin pour obtenir, par une prescription réalisée en sa présence, une prolongation de l'arrêt de travail.

La loi du 7 juillet 2023 supprime le délai de carence pour le versement des indemnités journalières de sécurité sociale en cas d'incapacité de travail suite à une interruption spontanée de grossesse ayant lieu avant la 22e semaine d'aménorrhée à compter d'une date prévue par décret, et au plus tard du 1er janvier 2024.

En l'absence de précision dans la loi, et sauf disposition conventionnelle plus favorable, le délai de carence applicable pour l'indemnisation complémentaire versée par l'employeur restera applicable, soit sept jours de carence. A noter : le décret d'application n'est toujours pas paru.



# CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot  
Z.I. République III 86000 Poitiers



[contact@horizonmetiers.fr](mailto:contact@horizonmetiers.fr)



[www.horizonmetiers.fr](http://www.horizonmetiers.fr)



05 49 31 39 20



**HORIZON MÉTIERS**  
GRUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

